

Je lui rappelle en outre qu'en vertu des programmes du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration il existe des programmes spéciaux qui s'adressent exactement au type de personnes auquel l'honorable député s'est référé. Et ce, en vertu de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage et en vertu, également, de programmes d'ajustement de la main-d'œuvre, comme il y en a par exemple dans le domaine de l'aide à l'industrie du textile et de la chaussure. Nous avons mis sur pied des programmes précis qui ont pour objet de venir en aide aux travailleurs plus âgés qui ne sont pas encore complètement rendus à l'âge de la retraite, mais qui font face à une situation difficile dans des industries qui sont en déclin relatif. Et nous avons en œuvre des programmes d'ajustement pour ces travailleurs afin de leur permettre de faire face à ces situations particulièrement difficiles.

C'est avec plaisir que je pourrais faire parvenir à l'honorable député la liste de ces programmes, si elle n'en a pas pris connaissance elle-même.

● (1125)

[Traduction]

L'INCIDENCE À LONG TERME DU CHÔMAGE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, le ministre dit qu'il aimerait bien que je me «branche». J'aimerais pour ma part qu'il ne cherche pas à duper les gens.

Le ministre a-t-il lu cette lettre du Conseil canadien de développement social, où l'on signale la situation des travailleurs âgés? Nous savons que les jeunes travailleurs ont de gros problèmes, mais le gouvernement doit également se rendre compte que les personnes plus âgées sont également en difficulté. Cette lettre traite précisément des hommes de 55 à 65 ans, qui ont de vrais problèmes. Le Conseil demande également au ministre d'examiner plus à fond les problèmes à long terme qui découlent du chômage.

Compte tenu des études réalisées aux États-Unis et dont j'ai parlé au ministre la semaine dernière, va-t-il donner suite à cette recommandation du Conseil canadien de développement social et examiner l'incidence à long terme du chômage et ses effets sur les Canadiens? Cette situation a des répercussions catastrophiques sur leur vie.

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai lu d'un bout à l'autre la lettre dont parle le député.

Mlle MacDonald: Mais pas votre collègue.

M. Roberts: J'ai eu des entretiens avec les membres du Comité de développement social. J'ai également abordé avec mes homologues provinciaux les questions dont nous parle l'honorable représentante, lors de la réunion tenue à Saint-Jean il y a quelques jours. C'est vrai, nous nous inquiétons des répercussions à court et à long termes du chômage.

Mlle MacDonald: J'en suis ravie. Le ministre des Finances, lui, s'en moque.

M. Roberts: C'est à la suite de cette réunion que les ministres provinciaux présents ont convenu avec moi d'essayer de mettre sur pied une conférence spéciale des ministres de

Questions orales

l'Emploi pour examiner cette question ainsi que, par exemple, l'accroissement des compétences et les problèmes de l'alphabetisation, et ce, avant l'été. Nous nous en occupons. Peut-être cette conférence ne pourra-t-elle pas avoir lieu aussi rapidement que nous le souhaitons, mais les ministres de l'Emploi ont convenu avec moi à Saint-Jean de faire le nécessaire pour la mettre sur pied avant l'été.

Mlle MacDonald: Grands dieux! Vous êtes plus humain que le ministre des Finances.

* * *

LES FINANCES

LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, suivant l'exemple de la Banque du Canada, les banques à charte ont relevé leurs taux d'intérêt pour les hypothèques et les prêts à la consommation. Depuis quelques semaines, le ministre des Finances soutient que le gouvernement n'est pas favorable à la montée des taux d'intérêt, pourtant, chaque semaine qui passe voit les taux d'intérêt bancaires augmenter petit à petit.

A l'heure actuelle, les banques se comportent comme elles l'ont fait en 1981. Cette année-là, les taux sont passés de 18 p. 100 en mai à 19 p. 100 en juin, à 20 p. 100 en juillet et à 21 p. 100 au mois d'août. Si cette augmentation systématique des taux d'intérêt ne traduit pas une politique gouvernementale de cherté de l'argent, le ministre voudrait-il dire à la Chambre ou à tous les Canadiens ce qui constituerait à ses yeux une politique de taux d'intérêt élevés?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pourrais reprendre les propos du député et lui demander quelle a été la réaction du NPD quand, petit à petit, les taux d'intérêt sont passés de 21 à 11 p. 100. A ce moment-là, les néo-démocrates ont-ils prétendu que le gouvernement favorisait la baisse des taux d'intérêt? Non, ils sont restés silencieux. Ils se rendaient compte que les économies canadienne et américaine en étaient rendues à un point où le recul des taux d'intérêt était possible.

● (1130)

A l'heure actuelle, comme je l'ai dit, il n'existe pratiquement aucun écart entre les taux américains et canadiens. Nous avons pu ramener nos taux d'intérêt à des niveaux comparables à ceux des États-Unis alors que, avant le programme des 6 et 5 p. 100, par exemple, l'écart était de 4 et 5 p. 100. Si les taux américains tendent à la hausse, comme c'est le cas depuis janvier, il est difficile de s'imaginer que les taux au Canada pourraient demeurer très longtemps inférieurs aux taux américains. Cela est peut-être possible pendant quelques jours ou quelques semaines. Mais comme je ne cesse de le répéter à mes collègues à la Chambre, si les Canadiens peuvent obtenir 11.5 p. 100 pour de l'argent placé aux États-Unis, ils ne vont pas se contenter de 9 ou 10 p. 100 au Canada. C'est une logique très simple.